

## CONSEIL GÉNÉRAL

**Séance constitutive du jeudi 7 mai 2026, à 19h30**

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

### PROCÈS-VERBAL



Présidence	M. Christophe GIRARD, doyen d'âge, président
Présents-es Mmes/MM.	<p><b>Pour le Conseil général, 49 membres, dont le doyen d'âge nommé ci-dessus</b></p> <p>Ernestina BAERISWYL - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Lukas BIELER - Chritian BOURQUI - Vincent BRODARD - Charles BUTTY - David CORNU - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Julien DEFFERRARD - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Maya FLURY - Marc GENILLOUD - Rémi GIRARD - Daniel GODEL - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Gérard IANNONE - Antoine JAQUET - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Sébastien LÜDI - Estelle MACHERET - Arnaud MAILLARD - Luc MARGUERON - Olivier MARILLER - Inês MARQUES OLIVEIRA - Christelle MASUR LUU - Marc MENOUD - François-Xavier MEUWLY - Stéphanie OBERSON - Nicolas PACCAUD - Nicolas PERRIN - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOSZ - Sébastien RODI - Thierry ROPRAZ - Frédéric ROSSIER - Karine SALAMIN - Laurent SCHMUTZ - Crescence Mireille SCYBOZ - Alexandre TERREAUX - Floriane VALLELIAN - Ernesto WAEBER - Dominique ZÜRCHER</p>
Excusée Mme	<p><b>Pour le Conseil général</b></p> <p>Cláudia de Jesus CARNEIRO DOS SANTOS</p>
Excusé M.	<p><b>Pour le Conseil communal</b></p> <p>François HELFER</p>
Présents-es Mmes/MM.	<p><b>Pour le Conseil communal, 6 membres</b></p> <p>Jean-Claude CORNU, syndic - Thierry SCHMID, vice-syndic - Fabrice CORBAT - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY</p>
Présents	<p><b>Pour l'Administration communale</b></p> <p>M. Laurent WOLFER, secrétaire général Mme Pauline BAECHLER, apprentie employée de commerce</p>
Rédaction	M. Laurent WOLFER, secrétaire général
Secrétariat	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative



## FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 1

« *Applaudissements.* »

### INTRODUCTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, DOYEN D'ÂGE, PRÉSIDENT

« *Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Chers-ères Collègues Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,  
Mesdames, Messieurs, Cher public,*

*En tant que Doyen, j'ai l'honneur de présider cette Assemblée qu'est la séance de constitution du Conseil général. Conformément à l'article 42 du Règlement du Conseil général (RCG), je vous informe que cette séance du Conseil général sera enregistrée afin de faciliter l'établissement du procès-verbal.*

### EXCUSÉS-ES

**M. le Président** a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le Conseil général

- **Mme Claudia CARNEIRO DOS SANTOS.**

Pour le Conseil communal

- **M. François HELFER.**

### PRÉSENCES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil général (RCG), **M. le Président** procède à l'appel nominatif, par ordre alphabétique et prie les membres de se lever à l'appel de leur nom, sauf Mme FINGER qui lèvera la main.

Il ressort donc de la liste des présences que **49** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité aux prescriptions légales, plus précisément l'article 69 de son Règlement, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. Christophe GIRARD, Doyen d'âge, Président.
2. Désignation de cinq scrutateurs·trices pour former le Bureau provisoire.
3. Election du/de la Président·e du Conseil général pour 2026.
4. Election du/de la Vice-Président·e du Conseil général pour 2026.
5. Election de sept scrutateurs·trices pour la période administrative (Bureau du Conseil général).
6. Elections de sept scrutateurs·trices suppléants·es pour la période administrative.
7. Constitution de la Commission financière
  - 7.1. Fixation du nombre des membres.
  - 7.2. Election des membres.
8. Constitution de la Commission d'aménagement
  - 8.1. Fixation du nombre des membres.
  - 8.2. Election des membres.
9. Election des membres de la Commission des naturalisations.
10. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant l'ordre du jour et la convocation, **M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote.

### VOTE/DECISION

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 49 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSÉ.**

**M. le Président** remercie chaleureusement M. Laurent WOLFER, secrétaire général, pour la préparation de cette séance, la Fanfare de la Ville et ses tambours pour leurs différentes prestations durant la soirée.

**M. le Président** tient aussi à relever que la préparation de la séance avec les différents responsables et représentants des Partis s'est déroulée dans un climat très positif et très constructif. Il espère qu'il en sera de même tout au long de cette législature.

## MESSAGE DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

*«Monsieur le Doyen, Président,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil général,  
Monsieur le Vice-Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs,*

*Permettez-moi tout d'abord, en mon nom et au nom du Conseil communal tout entier, de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre élection ou votre réélection au sein du Conseil général de la Ville de Romont. Par votre engagement, vous acceptez de consacrer du temps, de l'énergie et de la réflexion au service de notre collectivité. Ce n'est jamais anodin, et cela mérite d'être salué.*

*La législature qui débute ce soir sera importante.*

*Beaucoup a été réalisé entre 2021 et 2026 : des investissements majeurs, des projets structurants, des adaptations parfois nécessaires. Mais les défis qui nous attendent restent considérables. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail d'ici l'automne, avec la présentation d'un véritable programme de législation qui devra donner une vision claire des priorités et des objectifs des prochaines années.*

*Dans ce contexte, je souhaite déjà insister sur un point essentiel : la qualité des relations entre les différentes autorités de la commune.*

*Le bon fonctionnement de notre collectivité repose sur la confiance entre le Conseil communal, le Conseil général et les Commissions. Cette confiance se construit par la transparence, par des échanges réguliers, par une information suffisante sur les dossiers qui sont « dans le pipe-line », mais aussi par le dialogue en amont des outils parlementaires formels. Une question posée suffisamment tôt, une discussion ouverte ou une clarification donnée au bon moment permettent souvent d'éviter des incompréhensions inutiles.*

*Les prochaines années devront également accorder une place importante à la gestion et à la gouvernance.*

*Gouvernance du Conseil communal lui-même, gouvernance intercommunale dans un contexte où les collaborations entre communes deviennent toujours plus stratégiques, mais aussi gouvernance administrative. Et dans ce domaine, les défis liés au numérique et à l'informatique seront centraux. Les enjeux IT ne sont plus uniquement techniques : ils touchent aujourd'hui à l'organisation, à la sécurité, à l'efficacité des services publics et, finalement, à la confiance de la population dans ses institutions.*

*Avec mes collègues du Conseil communal, nous nous réjouissons de travailler avec chacune et chacun d'entre vous, dans un esprit constructif, respectueux et exigeant, au service de notre Ville et de sa population. Merci pour votre attention. »*

*« Applaudissements. »*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHRISTOPHE GIRARD, DOYEN D'ÂGE, PRÉSIDENT**

---

*« Chères toutes et tous,*

*C'est avec une émotion teintée de fierté que je prends la parole ce soir. Doyen me donne le privilège d'être devant vous ce soir, doyen c'est aussi un peu de nostalgie en regardant derrière moi, et doyen c'est aussi le rappel de mon âge que seules mes articulations, le matin, me le rappellent.*

*En préambule, je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection, votre engagement pour la collectivité et votre courage pour vous être présentés face à la voix de la population. J'ai également une pensée pour toutes celles et ceux qui ont également eu le courage de se présenter mais qui n'ont pas été élus-es. Ne les oublions pas et intégrons-les dans nos différentes séances de groupe.*

*Qui dit doyen dit également benjamin ou benjamine du Conseil et ce soir, nous avons la chance d'avoir une benjamine en la personne de Mme Inês MARQUES OLIVEIRA, à qui j'ai souhaité donner la parole.*

■ **Intervention de Mme Inês MARQUES OLIVEIRA**

« Bonjour à toutes et tous,

*Comme la tradition le veut, la benjamine à l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Alors oui, on va dire que je n'ai pas vraiment eu le choix mais, rassurez-vous, j'ai tout de même accepté avec le sourire. Même si le trac est bien présent.*

*Je suis très heureuse et honorée d'avoir été élue au Conseil général de Romont. J'entame cette nouvelle aventure avec beaucoup d'enthousiasme et aussi une certaine humilité car ne n'ai pas encore d'expérience politique. Mais quelque part, c'est peut-être un avantage. Je viens avec un regard neuf, beaucoup de curiosité et, je l'espère, une bonne capacité à poser des questions.*

*Mon engagement, aujourd'hui, a une signification particulière. Etant issue de l'immigration, j'ai eu la chance de grandir dans une commune qui m'a offert bien plus qu'un cadre de vie. Des opportunités, une stabilité et surtout un sentiment d'appartenance. C'est ici que j'ai pu me construire et trouver ma place. Alors, m'engager aujourd'hui, c'est un peu ma façon de dire MERCI.*

*Je me suis lancée dans cette aventure avec une vraie envie de comprendre, d'apprendre et de participer. J'étais - et je suis toujours - très curieuse de découvrir le fonctionnement de la politique communale. Et surtout j'avais envie de contribuer, à mon échelle, à faire évoluer positivement notre commune. Je ne promets pas de révolutionner Romont dès demain, mais au moins d'apporter ma pierre et peut-être quelques idées nouvelles.*

*Etre la benjamine de cette assemblée, c'est aussi une responsabilité un peu particulière. Cela veut dire représenter une génération qui a envie de s'impliquer, de comprendre et parfois aussi de questionner les choses établies. Je ne prétends pas avoir toutes les réponses, loin de là, mais Je suis prête à apprendre de vous, à écouter, et à m'investir pleinement.*

*Je suis convaincue que la richesse d'un Conseil comme le nôtre repose sur la diversité des parcours, des expériences et des points de vue. C'est cette diversité qui permet d'avancer, de débattre et de construire ensemble des décisions réfléchies et équilibrées. Je souhaite que nous puissions travailler dans un esprit constructif et respectueux et ouvert. Parce qu'au final, malgré nos différences, nous avons un objectif commun, le bien-être et le développement de notre commune. Et comme on le dit - et ce n'est pas qu'une formule - l'union fait la force.*

*Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui m'ont accordé leur confiance. Je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de cette responsabilité.*

*Je me réjouis de collaborer avec vous toutes et tous et de contribuer, à mon niveau, à l'avenir de Romont.*

Merci beaucoup. »

« Applaudissements. »

**M. le Président** remercie Mme MARQUES OLIVEIRA et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction. **M. le Président** poursuit en ces termes :

*Nous avons également un autre doyen mais en années de fonction au Conseil général. En effet, M. Vincent BRODARD a été élu au Conseil général en 1996. Trente années à user les chaises de l'Hôtel de Ville, c'est être résistant. De par ses convictions et ses engagements, résistance est un mot qui lui sied bien, vous en conviendrez. J'ai également le plaisir de lui donner la parole.*

■ **Intervention de M. Vincent BRODARD**

*« Cher Président, Chères et Chers Collègues,*

*Effectivement, cela fait trente ans que je siége dans ce Conseil général et, dans le tract électoral que vous avez eu l'occasion de découvrir lors de la campagne, j'avais écrit que j'étais encore motivé pour faire partager mon expérience aux futurs-es élus-es et la preuve est effectivement là. Vous avez eu la gentillesse de me donner l'occasion ce soir de m'exprimer.*

*Alors, s'il faut avoir une boutade, quand même, je dis quelques fois que j'ai un peu fait le tour, en une trentaine d'années, de tout ce qui peut se passer dans un Législatif, mais ça fait aussi bien quelques années et quelques législatures que les gens me disent [tu nous dis chaque fois que tu veux laisser tomber en cours de législature, et tu es toujours là...]. Alors j'ai envie, ce soir, de vous faire une promesse. C'est que cette fois-ci, je respecterai mon point de vue, et je ne terminerai pas la législature.*

*Peut-être brièvement, parce que je ne veux pas monopoliser la parole trop longtemps, un petit peu... quelques conseils que j'avais envie de vous donner par rapport au travail d'un Législatif. Tout d'abord, vous avez dû recevoir, lors de votre élection, des invitations de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) pour un certain nombre de formations. Je vous encourage à les suivre car c'est très intéressant. J'ai eu l'occasion de les vivre et ça donne vraiment l'occasion de se mettre au courant des manières de fonctionner dans un Législatif et c'est quelque chose de très utile.*

*Comme cela a déjà été dit, par Inês notamment et également par M. le Syndic, il faut, durant les séances, poser des questions, faire usage des outils parlementaires, comme on les appelle, tels que prévus par le Règlement du Conseil général. C'est un texte extrêmement riche, extrêmement utile, pour pouvoir s'en inspirer et pour pouvoir faire avancer les choses et poser des questions, intervenir, faire avancer les projets. Le principal levier d'action et d'influence dont nous disposons face à l'Exécutif, c'est le budget. N'hésitons pas à faire des propositions, des amendements, même si ce n'est pas facile de les faire passer. Mais c'est vraiment quelque chose d'utile. Il faudra que, tous ensemble, pour Romont, nous fassions avancer ces interventions, ces questions, ces projets, dans le contexte notamment du budget à venir.*

*Pour terminer, permettez-moi un bref retour sur la campagne que nous avons vécue. Finalement, elle fut assez morne, seulement émaillée de quelques échanges un peu plus piquants sur les réseaux sociaux agrémentés d'images, à grand renfort d'IA, à mon humble avis, artificiels sans doute, mais intelligents pas vraiment et pas toujours !*

*Ce qui est regrettable, par rapport à tout ce qui a été entrepris (tracts, slogans, campagnes, etc.), c'est la participation très faible (30 %). Il nous faut absolument trouver le moyen de redynamiser la participation démocratique de base. Nous avons le privilège de vivre dans une ville, un canton, un pays dont la démocratie fonctionne. C'est une chance à préserver.*

*Dans cet esprit, je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature, marquée par des débats animés et, comme déjà dit, empreinte de respect mutuel.*

« Applaudissements. »

**M. le Président** remercie M. BRODARD pour son intervention et poursuit en ces termes :

*Nous allons aborder cette nouvelle législature avec une nouvelle formule, soit un Conseil communal passant de 9 à 7 sièges et un Conseil général avec des forces politiques resserrées. La formule sera-t-elle magique ? L'avenir nous le dira. Le changement a souvent du bon et je suis persuadé que ce sera l'occasion de revoir la manière de fonctionner et de trouver de nouvelles opportunités, ceci dans l'intérêt de la population.*

*Pour y arriver et sans tomber dans le donneur de leçon, il y a deux concepts qui sont les piliers de la stabilité politique à savoir la convergence et le consensus.*

*Je les avais abordés lors de mon discours de présidence du Conseil général et ils ont été repris lors de notre assermentation. La convergence, ce n'est pas renoncer à ses convictions mais accepter que malgré nos différences politiques, nous marchions tous vers un but unique. Le consensus, ce n'est pas une soumission ni un compromis mou mais c'est la solution qui, sans satisfaire à 100 %, sert le mieux l'intérêt de la population. Certes, ce sont deux concepts qui ne sont pas toujours faciles à respecter mais pensez-y lorsqu'il y aura des décisions à prendre.*

*Même si nos pouvoirs de décision sont rabaissés année après année, la politique communale reste la forme la plus noble de la démocratie. Alors profitons de cette chance qui nous est donnée et osons, proposons, débattons, tout en restant fermes sur le fond et respectueux sur la forme.*

*Chers toutes et tous, je vous souhaite le meilleur pour cette législature ainsi qu'un plein succès dans l'accomplissement de vos mandats.*

« Applaudissements. »



## FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 2

«Applaudissements. »

## 2. DÉSIGNATION DE 5 SCRUTATEURS·TRICES POUR FORMER LE BUREAU PROVISOIRE

---

Conformément à l'art. 10 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs·trices provisoires sont désignés-es par M. le Doyen et ce point ne donne par conséquent pas lieu à une élection.

Les personnes suivantes sont proposées pour former le Bureau provisoire :

- Pour le PLR Mme Rachel HUFSCMITT.
- Pour Le Centre Mme Roxane ECOFFEY.
- Pour le PS M. Patrice BEAUD.
- Pour l'UDC M. Manuel HURNI.
- Pour HN M. David CORNU.

Les cinq personnes désignées ci-avant sont priées de s'avancer et de venir prendre place à côté de M. le Doyen.

Avant d'aborder les élections du/de la Président·e et du/de la Vice-Président· pour 2026, **M. le Président** rappelle que, selon l'article 14 du RCG, le/la Président·e et le/la Vice-Président·e sont élus-es pour, en principe, une période de 12 mois.

Ainsi, les élus-es resteront en fonction jusqu'en mai 2027. Aussi et sauf exception, ils assisteront à une séance des budgets et une séance des comptes.

## 3. ELECTIONS DU/DE LA PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2026

---

Les élections qui auront lieu ce soir se dérouleront en référence au Règlement du Conseil général en vigueur, article 16, dont **M. le Président** rappelle le contenu, à savoir :

Article 16, Mode d'élection

<sup>1</sup> Sous réserve de l'alinéa <sup>3</sup>, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

<sup>2</sup> En cas d'égalité des voix, le-la président·e procède au tirage au sort.

<sup>3</sup> Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous/toutes les candidat·e-s sont élu·e-s tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa <sup>1</sup> ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Donc à défaut d'une telle demande et s'il y a autant de candidats que de postes à repouvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

En date du 28 avril dernier s'est déroulée une séance regroupant les présidents-es et responsables des Partis politiques romontois. Au terme de cette rencontre, les représentants-es des Partis politiques ont convenu d'un tournus concernant les présidences et vice-présidences du Conseil général.

Selon ce qui a été convenu entre les Partis politiques, la première présidence de la législature devrait être accordée au Parti **Horizons Nouveaux**. Sur proposition de ce Parti, nous avons reçu, dans les délais, la candidature de

▼ **M. Olivier ELTSCHINGER.**

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

Dès lors, et en conformité avec les prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations à **M. Olivier ELTSCHINGER** et lui demande s'il accepte son élection en qualité de Président du Conseil général.

■ **Intervention de M. Olivier ELTSCHINGER**

*« Oui j'accepte mon élection. »*

*« Applaudissements. »*

**M. le Président** souhaite plein succès à M. ELTSCHINGER pour cette première année de présidence.

#### **4. ELECTIONS DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2026**

Toujours selon le tournus convenu et sur proposition de l'**UDC** parvenue dans les délais légaux, **M. le Président** présente la candidature de **M. Olivier MARILLER**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

Dès lors, en conformité avec les prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations à **M. Olivier MARILLER** et lui demande s'il accepte son élection.

■ **Intervention de M. Olivier MARILLER**

**M. MARILLER** déclare accepter son élection. Il félicite M. ELTSCHINGER, président, tout comme Mme MARQUES OLIVEIRA et M. BRODARD pour leur discours.

*« Applaudissements. »*



**FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 3**

*« Applaudissements. »*

## 5. ELECTION DE SEPT SCRUTATEURS·TRICES POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE 2026-2031

---

Sur proposition des Partis politiques et en conformité avec l'article 14 RCG, **M. le Président** a reçu les candidatures suivantes pour fonctionner comme scrutateurs·trices durant la période administrative 2026-2031 :

1	PLR	Mme Rachel HUFSCMITT
1	Le Centre	Mme Floriane VALLÉLIAN
1	Le Parti Socialiste	M. Patrice BEAUD
1	UDC	M. Julien DEFFERRARD
1	Horizons Nouveaux	M. David CORNU
1	Les Vert·e·s	Mme Maya FLURY
1	PVL	M. Frédéric ROSSIER

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres du Bureau et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous les membres élus déclarent accepter leur élection.

**M. le Président** les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membres du Bureau.

## 6. ÉLECTION DE SEPT SCRUTATEURS·TRICES SUPPLÉANTS·ES POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE 2026-2031

---

Toujours selon les propositions reçues de la part des Partis politiques, **M. le Président** présente les candidatures suivantes :

1	PLR	M. Thierry ROPRAZ
1	Le Centre	M. Antoine JAQUET
1	Le Parti Socialiste	Mme Karine SALAMIN
1	UDC	M. Marc MENOUD
1	Horizons Nouveaux	M. François-Xavier MEUWLY
1	Les Vert·e·s	Mme Christelle MASUR LUU
1	PVL	M. Nicolas PERRIN.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres suppléants du Bureau et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous les membres élus déclarent accepter leur élection.

**M. le Président** les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membres suppléants du Bureau.

« *Applaudissements.* »



#### FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 4

« *Applaudissements.* »

## 7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE 2026-2031

---

### 7.1. NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Selon entente entre les Partis politiques représentés au sein du Conseil général et en conformité avec l'article 15 RCG, il a été admis que la Commission financière sera composée de **10** membres pour la nouvelle période législative. S'agissant d'un nombre pair de membres, il appartiendra au Président ou à la Présidente de ladite Commission de trancher en cas d'égalité.

Aucune autre proposition n'est formulée concernant le nombre de membres de la Commission financière.

Répartition entre les Partis selon entente préalable :

<b>PLR</b>	<b>2</b>
<b>Le Centre</b>	<b>2</b>
<b>Le Parti Socialiste</b>	<b>2</b>
<b>UDC</b>	<b>1</b>
<b>Horizons Nouveaux</b>	<b>1</b>
<b>Les Vert·e·s</b>	<b>1</b>
<b>PVL</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

**M. le Président** prend l'initiative de ne pas faire voter le nombre de membres de la Commission financière.

## 7.2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

Conformément aux propositions reçues des Partis politiques et conformément à l'article 15 RCG, **M. le Président** énonce les noms des candidatures reçues, soit :

1	PLR	Mme	Stéphanie OBERSON
1	PLR	M.	Thierry JORDAN
1	Le Centre	Mme	Géraldine DAFFLON
1.	Le Centre	M.	Charles BUTTY
1	Le Parti Socialiste	M.	Alexandre TERREAUX
1.	Le Parti Socialiste	M.	Vincent BRODARD
1	UDC	M.	Manuel HURNI
1	Horizons Nouveaux	M.	Nicolas PACCAUD
1	Les Vert·e·s	M.	Sébastien LÜDI
1	PVL	M.	Christian BOURQUI

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission financière et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous les membres élus déclarent accepter leur élection.

**M. le Président** les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre de la Commission financière.

« *Applaudissements.* »



FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 5

« *Applaudissements.* »

## 8. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE 2026-2031

### 8.1. NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire précise ce qui suit en son alinéa 2 :

« La Commission d'aménagement est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par le Conseil général ».

Selon entente entre les Partis politiques représentés au sein du Conseil général, il a été admis que la Commission d'aménagement sera composée de **10 membres** du Conseil général pour la nouvelle période législative.

Aucune autre proposition n'est formulée quant au nombre de membres pour la Commission d'aménagement.

Répartition entre les Partis selon entente préalable :

<b>PLR</b>	<b>2</b>
<b>Le Centre</b>	<b>2</b>
<b>Le Parti Socialiste</b>	<b>2</b>
<b>UDC</b>	<b>1</b>
<b>Horizons Nouveaux</b>	<b>1</b>
<b>Les Vert·e·s</b>	<b>1</b>
<b>PVL</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

**M. le Président** prend l'initiative de ne pas faire voter le nombre de membres de la Commission d'aménagement.

### 8.2. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Conformément aux propositions reçues des Partis politiques et conformément à l'article 15 RCG, **M. le Président** énonce les noms des candidatures reçues, soit :

<b>1</b>	<b>PLR</b>	<b>M.</b>	<b>Marc GENILLOUD</b>
<b>1</b>	<b>PLR</b>	<b>M.</b>	<b>Arnaud MAILLARD</b>
<b>1</b>	<b>Le Centre</b>	<b>M.</b>	<b>Daniel GODEL</b>
<b>1.</b>	<b>Le Centre</b>	<b>M.</b>	<b>Nicolas DAFFLON</b>
<b>1</b>	<b>Le Parti Socialiste</b>	<b>Mme</b>	<b>Ernestina BAERISWYL</b>
<b>1.</b>	<b>Le Parti Socialiste</b>	<b>M.</b>	<b>Dominique ZÜRCHER</b>
<b>1</b>	<b>UDC</b>	<b>M.</b>	<b>Sébastien RICHOSZ</b>
<b>1</b>	<b>Horizons Nouveaux</b>	<b>M.</b>	<b>Philippe JORDAN</b>

1	Les Vert·e·s	M.	Gérard IANNONE
1	PVL	M.	Lukas BIELER

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour la Commission d'aménagement.

Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission d'aménagement et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous les membres élus déclarent accepter leur élection.

**M. le Président** les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre de la Commission d'aménagement.



## FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 6

« *Applaudissements.* »

## 9. ELECTION DES MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

L'article 10 du règlement communal sur le droit de cité précise que la commission communale des naturalisations comprend 11 membres, choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs-ves domiciliés-es dans la Commune. Selon entente entre les Partis, la représentation proposée est la suivante :

- 2 membres du Conseil communal ;
- 9 membres désignés par les Partis politiques. Ces personnes peuvent être membres du Conseil général ou des citoyennes et citoyens de Romont.

1	Conseil communal	conseiller	M.	Armand JAQUIER
1	Conseil communal	conseillère	Mme	Stefanie LOSEY
1	PLR	membre CG	M.	Laurent SCHMUTZ
1.	PLR	citoyen hors CG	M.	Ludovic OBERSON
1	Le Centre	membre CG	M.	Antoine JAQUET
1.	Le Centre	citoyen hors CG	M.	Justin DUMAS
1	Le Parti Socialiste	membre CG	Mme	Inês MARQUES OLIVEIRA
1	UDC	viennent-ensuite CG	M.	Rémy GENDRE
1	Horizons Nouveaux	citoyenne hors CG	Mme	Valeria RASCHIATORE
1	Les Vert·e·s	viennent-ensuite CG	Mme	Irène CHERPILLOD
1	PVL	membre CG	M.	Frédéric ROSSIER

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour la Commission des naturalisations.

Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission des naturalisations et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous les membres élus membres du Conseil général déclarent accepter leur élection. Les autres membres élus non-membres du Conseil général ont d'ores et déjà confirmé, via leur Parti respectif, accepter leur élection.

**M. le Président** remercie les membres de la Commission des naturalisations pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans cette fonction de membre de la Commission des naturalisations.

« *Applaudissements.* »

## 10. DIVERS

---

### ■ Intervention de Mme Stéphanie OBERSON

*« Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers collègues,*

*De nombreux habitants constatent depuis plusieurs années une présence très importante de corvidés, les choucas des tours, dans notre région. Si cette espèce fait naturellement partie de notre environnement, les nuisances sonores qu'elle génère peuvent devenir problématiques, lorsque de groupes importants se rassemblent à proximité des habitations !*

*Les réveils répétés dès l'aube, quotidiens, et oui, ces chers volatiles ne sont pas syndiqués et font fi de tout jour de repos, et la concentration croissante et « croassante » de ces oiseaux suscitent des interrogations, des énervements et une réelle incompréhension de la population très fortement impactée du côté Préalpes.*

*Cette abondance n'est d'ailleurs pas anodine puisqu'il semblerait que Birdline Suisse effectue des recensements afin de suivre l'évolution des effectifs de cette espèce dans notre région.*

*Dès lors, je souhaiterais savoir si :*

- nos autorités ont déjà entrepris des démarches afin d'évaluer cette situation ;*
- un suivi local des effectifs/un recensement a été réalisé ;*
- des mesures de régulation, d'éloignement ou de limitation de nuisances ont été étudiées ;*
- des échanges ont eu lieu avec le Service de la faune du Canton de Fribourg ?*

*Je vous remercie de votre réponse.»*

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*«Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs,*

*C'est une préoccupation effectivement qui ressurgit au printemps, année après année. Ce sont des corbeaux freux qui se sont installés dans les arbres plutôt côté Est (vers Ste-Anne, vers le cimetière, etc.). J'ai compté au moins 80 nids de corbeaux freux entre le Pensionnat St-Charles et le cimetière.*

*Cela dit, c'est une plaie pour ceux qui n'aiment pas les corbeaux freux. C'est une plaie que subissent de nombreuses communes et de nombreux voisinages dans notre canton. Il faut savoir que c'est une espèce semi-protégée étonnamment (parce qu'en voie de disparation). De février (construction des nids) jusqu'à fin août, il est interdit d'y toucher. Cela n'empêche pas de devoir prendre des mesures en amont.*

*A cet égard, il existe un projet d'intervention que je vais pouvoir soumettre au Conseil communal d'ici une quinzaine de jours env. qui impliquera le Service de la faune qui prendra un certain nombre de mesures que je ne peux pas dévoiler maintenant. Mais il est extrêmement difficile de faire quelque chose. Tous ceux qui ont tenté d'intervenir ont obtenu des résultats plutôt mitigés. Mais cela n'empêche pas d'essayer. »*

## **CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC**

*« Je souhaiterais adresser des remerciements,*

*tout d'abord à notre Président Doyen du soir, M. Christophe GIRARD, qui a, comme il en avait l'habitude pendant son année de « vraie » présidence, préparé et mené les choses comme il se doit. Il mérite bien une petite attention.»*

*« Applaudissements. »*

*J'aimerais remercier également la cadette, Mme MARQUES, ainsi que le doyen de fonction, M. Vincent BRODARD, pour leurs interventions tout en sagesse.*

*Je rappelle que demain 8 mai est le dernier jour pour ceux et celles qui souhaiteraient encore s'inscrire pour les cours organisés par l'ACF, cours qui ont lieu, pour les conseillers généraux, les 20 et 21 mai, en ligne sur le site de <https://acf-fgv.ch/>.*

*Je remercie également la Fanfare de Romont dont on voit qu'elle n'a pas perdu de son pep depuis ses prestations au Châtelard dans le cadre des Girons. Il ne faudrait pas qu'elle le perde puisque samedi soir aura lieu un concert de répétition en vue de la Fête fédérale de musique à Bienne à laquelle la Fanfare de Romont se présente dans une dizaine de jours. Une fois encore nos félicitations et remerciements. Et nos vœux de plein succès dans le cadre de cette Fête fédérale qui constitue un vrai défi pour les fanfares qui y participent. MERCI ET BRAVO !*

*« Applaudissements. »*



## FANFARE DE ROMONT - PRESTATION NO 7

« Applaudissements ».

### CONCLUSION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, DOYEN D'ÂGE ET PRÉSIDENT

*«En conclusion de cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Romont, je remercie ou réitère mes vifs remerciements*

- *Aux membres du Conseil général pour leur assiduité ainsi qu'aux représentants-es des Partis politiques pour la préparation.*
- *Aux membres du Bureau provisoire pour leur travail, certes léger, mais important.*
- *Aux membres de la Fanfare de Romont pour ses superbes interprétations sous l'experte baguette de M. Ricardo CONDÉ (sous-directeur).*
- *A M. Laurent WOLFER, notre Secrétaire général, pour la préparation de la séance et le procès-verbal qui suivra.*

*Un apéritif vous attend au fond de la salle. Il a été préparé par « Saveurs Traiteurs », Mme Christine VALLÉLIAN. MERCI.*

« Applaudissements ».

La séance est levée à 20h40.

Le Doyen d'âge, Président

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire général

Christophe GIRARD

Laurent WOLFER